

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2019**

Présents : MM BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, POLY Bernard, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, PUTIN Dominique, COMTE Elodie, PIDOUX Valérie, CLEMENT Colette, BARBIER Jean-Claude, BEAUDART Clémence, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

Absents excusés : Mr LAURENT Daniel a donné procuration à Mr CHAUVIN Yves.

Secrétaire : Mr PUTIN Dominique.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 19 février 2019 :

Le compte rendu est adopté à 10 voix pour et 5 voix contre.

Préalable

Christian BRETIN, le Maire présente une synthèse financière de l'exercice 2018 et se réjouit de la gestion rigoureuse de notre budget de fonctionnement. Il note que dans le même temps notre commune a mis en œuvre comme convenu des investissements importants et structurants en faveur de notre commune pour le long terme.

Pour cette année 2018 les orientations budgétaires qui avaient été les nôtres avaient été les suivantes : (Cf : compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018)

- 1/Réduire nos dépenses de fonctionnement de 50 000 € minimum.
Objectif 640 000 €. **Résultat effectif 621 136 € soit un objectif atteint à 103 %.**
- 2/ Maintenir les recettes de fonctionnement à un niveau élevé soit 940 000 €. **Résultat effectif 920 581 € soit un objectif atteint à 98 %.**
- 3/ Viser l'obtention d'une capacité d'autofinancement brute (CAF) de 300 000 €. **Résultat effectif 299 445 € soit un objectif atteint à quasiment 100 %.**

2/ Vote du compte administratif et de gestion budgets M14 et M49 2018 :

Madame COLONOZET Nathalie, 1^{ère} Adjointe présente le dossier.

**BUDGET COMMUNAL – M14
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018**

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes	920 580,59 €
Dépenses	621 135,99 €
Résultats de l'exercice 2018 :	0 €
Excédents antérieurs reportés :	0 €
Résultats 2018 : Excédent	299 444,60 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes	1 062 350,75 €
Dépenses	1 691 076,38 €
Résultats de l'exercice 2018 : déficit	628 725,63 €
Déficits antérieurs reportés :	40 942,15 €
Résultats 2018 : Déficit	- 669 667,78 €

SECTIONS CUMULEES

Fonctionnement	299 444,60 €
Investissement	- 669 667,78 €
Résultats de l'exercice 2018 : déficit	- 370 223,18 €

Le prêt Moyen Terme de 850 000 € qui nous a été accepté au 1^{er} semestre 2018 a été réalisé début 2019. S'il avait été réalisé avant le 31 décembre 2018 notre résultat pour nos deux sections cumulés (fonctionnement et investissement) serait de :

850 000 € - 370 223,18 € = + 479 776,82 €

Le Maire Christian BRETIN, auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, le doyen du Conseil Municipal Mr BARBIER Jean-Claude est nommé Président de séance pour le vote du Compte Administratif de la Commune.

Le conseil municipal à 9 voix pour et 5 voix contre, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 commune M14.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - M49
RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes	161 772,78 €
Dépenses	141 928,02 €
Résultats de l'exercice 2018 : Excédent	19 844,76 €
Excédent antérieurs reportés :	37 792,49 €
Résultats de l'exercice 2018 : Excédent	57 637,25 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

Recettes	385 566,81 €
Dépenses	285 088,74 €
Résultats de l'exercice 2018 : Excédent	100 478,07 €
Excédents antérieurs reportés	217 033,21 €
Résultats Cumulés 2018 : Excédent	317 511,28 €

SECTIONS CUMULEES

Fonctionnement	57 637,25 €
Investissement	317 511,21 €
Résultats de l'exercice 2018 : Excédent	375 148,53 €

Le prêt Moyen Terme de 150 000 € qui nous a été accepté au 1^{er} semestre 2018 a été réalisé début 2019. S'il avait été réalisé avant le 31 décembre 2018 notre résultat pour nos deux sections cumulés (fonctionnement et investissement) serait de :

150 000 € + 375 148,53 € = + 525 148,53 €

Le Maire Christian BRETIN auteur du Compte Administratif ne peut participer au vote, le doyen du Conseil Municipal Mr BARBIER Jean-Claude est nommé Président de séance pour le vote du compte administratif de l'eau.

Le conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention le compte administratif et le compte de gestion 2018 eau M49.

3/ Examen et vote des taux d'imposition 2019 :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Monsieur le Maire présente aux élus le niveau des taxes actuelles.

Elles s'établissent comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9,74 %
- ✓ Taxe foncière : 16,69 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 36,52 %

Taxes	Taux d'imposition Cousance	Taux d'imposition strate*
Habitation	9,74 %	12,24 %
Foncière bâtie	16,69 %	15,42 %
Foncière non bâtie	36,52 %	43,70 %

*** Communes de taille identique au niveau national**

Le Conseil Municipal vote a 13 voix pour et 2 abstentions le maintien du taux des 3 taxes.

4/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGETS M14 ET M49 2019 :

Mme COLONAZET Nathalie, 1^{ère} Adjointe au Maire présente le dossier.

BUDGET COMMUNAL (M14) 2019 :

Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général	253 945,00 €
Charges de personnel	270 006,00 €
Atténuations de produits	9 500,00 €
Virement à la section d'investissement	170 000,00 €
Autres charges de gestion courante	143 360,00 €
Charges financières	11 925,00 €
Charges exceptionnelles	600,00 €
Opérations d'ordre entre section	14 869,00 €
Total dépenses fonctionnement	874 205 ,00€

Recettes de Fonctionnement :

Atténuations de charges	5 628,00
Produits des services	55 515,00 €
Impôts et taxes	558 728,00 €
Dotations et participations	163 184,00 €
Autres produits gestion courante	90 500,00 €
Produits exceptionnels	650,00 €
Total recettes fonctionnement	874 205,00 €

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles	3 333,00 €
Subventions d'équipements versées	98 105,00 €
Immobilisations corporelles	806 208,22 €
Immobilisations en cours	205 000,00
Remboursement d'emprunt	60 500,00 €
Résultat 2018 reporté	669 667,78 €
Total dépenses investissement	1 842 814,00 €

Recettes d'investissement :

Subventions d'investissement	400 000,00 €
Opérations d'ordre en sections	14 869,00 €
Emprunts et dettes	850 000,40 €
Dotations fonds divers réserves	100 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00 €
Excédent de fonctionnement	299 444,60 €
Opérations patrimoniales	5 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	170 000,00 €
Total recettes investissement	1 842 814,00 €

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 5 voix contre adopte le budget primitif communal 2019.

BUDGET EAU (M49) 2019 :

Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général	33 724,00 €
Charges de personnel	23 000,00 €
Atténuations de produits	22 000,00 €
Charges financières	2 590,00 €
Virement à la section d'investissement	6 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	106 860,00 €
Autres charges de gestion courante	1 650,00 €
Charges exceptionnelles	130,00 €
Total dépenses fonctionnement	195 954,00 €

Recettes de Fonctionnement :

Ventes produits	157 990,00 €
Subventions d'exploitation	35 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	2 964,00 €
Total recettes fonctionnement	195 954,00 €

Dépenses d'investissement :

Immobilisations corporelles	459 986,72 €
Emprunts et dettes assimilées	8 500,00 €
Résultat 2017 reporté	317 511,28 €
Total dépenses investissement	785 998,00 €

Recettes d'investissement :

Virement section exploitation	6 000,00 €
Opérations d'ordre en sections	106 860,00 €
Subventions d'investissement	18 700,00 €
Emprunts et dettes assimilés	590 000,00 €
Dotations fonds divers réserves	64 438,00 €
Total recettes investissement	785 998,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif eau 2019.

5/ Délibération opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune :

Monsieur Christian BRETIN le Maire présente le dossier.

L'association des « Communes Forestières » représente les communes propriétaires de forêts.

Elle défend les intérêts et les spécificités des forêts communales, elle informe et forme les élus municipaux et les accompagne dans leurs projets, ayant pour socle la forêt et le bois.

Un décret du Premier Ministre prévoit de confier l'encaissement des recettes des ventes de bois à l'ONF au lieu et place des trésoreries.

Cette situation sera génératrice de gel de postes : 145 en 2018 et suppression de 250 en 2019.

En conséquence le personnel de terrain sera moins nombreux pour assurer la gestion durable et multifonctionnelle de nos forêts.

C'est un impact aussi sur l'activité des trésoreries qui fragilise leur maintien.

C'est sûrement un décalage d'encaissement de nos recettes de bois.

L'association des « Communes Forestières » nous demande d'être solidaire avec elle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions :

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des services de la DGFIP ;
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

6/ Délibération campagne de stérilisation des chats errants :

Mr Christian BRETIN, Le Maire présente ce dossier.

En France et à Cousance aussi les abandons de chats sont une réalité, et ceux-ci deviennent des chats errants. Il y a en France plus de 11 millions !

Abandonner un chat non stérilisé c'est multiplier les risques qu'il se reproduise à la chaîne :

Illustration

Année 1 : 3 portées génèrent 12 chatons

Année 2 : possibilité de 144 chats

Année 3 : possibilité de 1 728 chats

Année 4 : possibilité de 20 736 chats

Quelles sont les conséquences ?

- Les salissures,
- Le tapage nocturne,
- La propagation d'infection de parasites et de maladies, telles la leucose féline, le sida des chats, etc...
- La destruction des sacs poubelles,
- L'éparpillement des déchets qui attirent les rats,
- Les risques accidentogènes sur nos voiries.

Que faire ?

Stériliser et identifier

Pourquoi ?

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève de la compétence du Maire de la Commune concernée (article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Comment ?

Par l'intermédiaire d'une convention entre notre Commune et l'Association 30 Millions d'Amis.

Objectif 2019

Renouveler la convention Commune de Cousance avec 30 Millions d'Amis avec les acteurs suivants :

Un vétérinaire : Docteur Violot à Cousance

Une structure d'aide : 30 Millions d'Amis

Notre Commune de Cousance, et en particulier Colette CLEMENT qui a pris aussi en charge cette opération 2017 et 2018 en collaboration avec nos salariés municipaux.

Quels bilans pour les exercices 2017 et 2018

16 chats ont été stérilisés et identifiés dans le cadre de la convention.

Un chat a été stérilisé et identifié mais hors convention.

Budget consacré par la Commune de Cousance : 664 €.

Quels sont les coûts pour cette année 2019 ?

Stérilisation + identification	Docteur Violot	Assiette de prise en charge de 30 Millions d'Amis	Prise en charge 30 Millions d'Amis 50%	Coût résiduel Commune de Cousance
Mâle	98 €	60 €	30 €	68 €
Femelle	135 €	80 €	40 €	94 €

Quel contrat proposé pour 2019 ?

10 chats stérilisés en identifiés sur la base de 5 mâles et 5 femelles pour un coût prévisionnel de : 68 € x 5 et 94 € x 5

= 810 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'effectuer une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants.

7/ Motion de soutien au SMUR2 à Lons le Saunier :

Mr Christian BRETIN, Le Maire, présente ce dossier.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) envisage la fermeture de la deuxième ligne de SMUR de l'hôpital de Lons le Saunier.

Celle-ci intervient pour les transports primaires lorsque la première ligne est en action et pour les transports secondaires entre hôpitaux par exemple.

Les professionnels de santé ont établi des critères d'implantation d'un SMUR et souhaitent qu'aucun citoyen ne soit à plus de 30 minutes d'un service d'urgence.

La suppression de la 2^{ème} ligne du SMUR réduirait de façon extrêmement pénalisante l'offre sanitaire présente sur le secteur de Lons le Saunier.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander que la 2^{ème} ligne de SMUR du Centre Hospitalier Jura Sud (site de Lons le Saunier) soit préservé compte tenu de son importance en terme de santé publique.

De la dimension et du relief de la zone territoriale desservie et que les moyens financiers correspondants soient maintenus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'apporter son soutien au Service Médical d'Urgences de Lons le Saunier et exige le maintien du SMUR 2 de Lons le Saunier.

8/ Divers et dernières minutes :

- **Fête patronale :**

Un groupe de forains qui participent à la tenue de notre fête patronale a été reçu dernièrement ici en mairie. Les forains se félicitent de la bonne santé de notre fête patronale et ont tenu à souligner les bonnes relations qu'ils entretiennent avec notre municipalité.

Les évolutions urbaines de notre commune à travers les aménagements « Cap à l'Ouest » et « En Lune » notamment imposent une réflexion quant au futur emplacement de la fête patronale.

Si l'emplacement pour les éditions à venir n'est pas aujourd'hui définitivement arrêté, la fête patronale se tiendra soit sur le nouvel espace autour du gymnase, soit « En Lune » sur le nouveau parking.

En tout état de cause, ce choix alternatif convient parfaitement aux forains.

- **Immeuble Morel / Buchaillat :**

Le Maire informe les élus sur l'avancement de ce dossier qu'il qualifie de difficile et délicat.

Il note que les négociations avec les propriétaires, l'expert, l'assureur et l'avocat sont en cours.

Le Maire pense qu'une solution favorable devrait pouvoir aboutir prochainement et qui se conclura par la déconstruction du bâtiment actuellement en état de péril imminent.

- **Présentation du projet Maison pour Tous / OPH :**

Ce grand projet immobilier qui permettra d'offrir un éventail d'offres vers les nouveaux habitants est en phase de conclusion au niveau de son étude.

D'ailleurs ce projet sera présenté par les dirigeants de la Maison pour Tous et l'OPH le mardi 7 mai dans notre mairie.

Les premiers travaux débuteront dès la rentrée 2019.

Séance levée à 22 h 45
Le Maire - Christian BRETIN

